

## PRU Planoise - Mutations foncières

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Dans le cadre du PRU de Planoise sur lequel le Conseil Municipal s'est prononcé lors de sa séance du 25 septembre 2008, il y a lieu de procéder à des mutations foncières. En effet, suite à la démolition d'immeubles d'habitation prévue dans le PRU de Planoise, quatre sites vont faire l'objet de programme de réaménagement important.

Plusieurs bailleurs sont partenaires du programme et procéderont, dans le cadre de leur compétence, aux opérations de construction/démolition nécessaires.

Ces programmes de travaux donneront lieu à des opérations foncières décrites ci-après qui feront l'objet de délibérations spécifiques ultérieures.

### **Procédure de maîtrise foncière :**

#### ○ **Aménagement de l'esplanade du site Tripode et boulevard Allende**

L'aménagement de l'esplanade nécessite des mutations foncières entre la Ville et les constructeurs ainsi qu'un déclassement préalable de certains terrains concernés par l'opération et aujourd'hui classés dans le domaine public communal :

- le terrain d'assise du bâtiment déconstruit par Néolia cadastré section EO n° 152-153-154-155, d'une surface globale de 1 843 m<sup>2</sup> sera cédé à la Ville. En contrepartie, la commune cèdera à Néolia le terrain d'une surface d'environ 2 217 m<sup>2</sup> nécessaire à la construction d'un programme de 30 logements en accession à la propriété. Cette transaction se fera dans le cadre d'un échange sans soulte.
- Une fois cet échange régularisé, la Ville cédera à Foncière logement un terrain d'une surface d'environ 2 296 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles cadastrées section EO n° 152-153-154-155 et dans une partie du domaine public déclassé pour la construction de 25 logements locatifs non conventionnés. Cette cession sera faite à titre gratuit conformément aux dispositions de la convention.
- La Ville cédera à la SAIEMB deux parcelles pour la construction de locaux d'activité, et notamment les nouveaux locaux du centre médico-social de Planoise.
- Des échanges fonciers seront effectués entre la Ville et la copropriété du centre commercial Cassin pour la réalisation de la trémie et la modification du tracé du boulevard Allende.

#### ○ **Aménagement de l'esplanade 1, 3, 5 Cologne et du site «Forum»**

- La Ville devra acquérir les deux emprises foncières libérées par GBH, cadastrées section EP n° 15 et 190 et EO n° 90, au prix correspondant à l'estimation de France Domaine. Les crédits correspondants sont inscrits au PPI.

#### ○ **Reconstructions au 2, 4, 6 avenue Ile de France**

- La Ville devra procéder à des échanges fonciers avec Habitat 25 et la Foncière Logement pour permettre la reconstruction de 60 logements.

Ces dernières transactions, dont les conditions ne sont pas encore définies, seront soumises au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'échange Ville/Néolia et sur la cession Ville/Foncière Logement dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade du site Tripode et boulevard Allende.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter ces propositions.

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.*